

ARR-2024/00121-1

**ELECTION – RENOUELEMENT COMPLET A LA COMMISSION DE LA
RECHERCHE**

DATES : Mercredi 03 et Jeudi 04 avril 2024

COLLEGE A – Circonscription ALL

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 63

2 - Nombre de votants : 46

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 2

- Suffrages valablement exprimés : 44

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES
PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{44}{4} = 11$$

Considérant le quotient électoral,

***Considérant que la liste « Agir pour Nanterre ! » a obtenu 8 voix,
Considérant que la liste « Nanterre, une ambition solidaire » a obtenu 36 voix,***

SONT ELUS :

Listes	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Agir pour Nanterre !	8	0	8	1	1	SINARDET Emmanuelle
Nanterre, une ambition solidaire	36	3	3	0	3	CARANDELL Zoraida DUFLO Colas DUCROCQ Myriam- Isabelle

Fait à Nanterre, le 05 avril 2024

Le Président de l'université

**Pour le Président et par délégation,
la directrice générale des services**


Pascale SAINT-CYR

Philippe GERVAIS-LAMBONY

ARR-2024/00121-1

**ELECTION – RENOUELEMENT COMPLET A LA COMMISSION DE LA
RECHERCHE**

DATES : Mercredi 03 et Jeudi 04 avril 2024

COLLEGE A – Circonscription DEG

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 88

2 - Nombre de votants : 62

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 9

- Suffrages valablement exprimés : 53

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES
PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{53}{4} = 13,25$$

Considérant le quotient électoral,

***Considérant que la liste « Agir pour Nanterre ! » a obtenu 18 voix,
Considérant que la liste « Nanterre, une ambition solidaire » a obtenu 35 voix,***

SONT ELUS :

Listes	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Agir pour Nanterre !	18	1	4,75	0	1	FOLUS Didier
Nanterre, une ambition solidaire	35	2	8,5	1	3	JULIEN Ludovic CLUZEL-METAYER Lucie BONELLI Laurent

Fait à Nanterre, le 05 avril 2024

Le Président de l'université

Pour le Président et par délégation,
la directrice générale des services


Pascale SAINT-CYR

Philippe GERVAIS-LAMBONY

ARR-2024/00121-1

**ELECTION – RENOUELEMENT COMPLET A LA COMMISSION DE LA
RECHERCHE**

DATES : Mercredi 03 et Jeudi 04 avril 2024

COLLEGE A – Circonscription SHS

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 116

2 - Nombre de votants : 72

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 6

- Suffrages valablement exprimés : 66

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES
PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{66}{4} = 16,5$$

Considérant le quotient électoral,

***Considérant que la liste « Agir pour Nanterre ! » a obtenu 13 voix,
Considérant que la liste « Nanterre, une ambition solidaire » a obtenu 53 voix,***

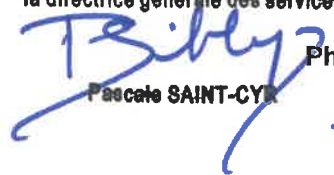
SONT ELUS :

Listes	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Agir pour Nanterre !	13	0	13	1	1	VERLHIAC Jean-François
Nanterre, une ambition solidaire	53	3	3,5	0	3	BRUGEILLES Carole SERAPHIN Gilles HEINTZ Monica

Fait à Nanterre, le 05 avril 2024

Le Président de l'université

Pour le Président et par délégation,
la directrice générale des services



Philippe GERVAIS-LAMBONY

Pascale SAINT-CYR

ARR-2024/00121-1

**ELECTION – RENOUELEMENT COMPLET A LA COMMISSION DE LA
RECHERCHE**

DATES : Mercredi 03 et Jeudi 04 avril 2024

COLLEGE A – Circonscription ST

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 40

2 - Nombre de votants : 32

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 1

- Suffrages valablement exprimés : 31

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES
PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{31}{2} = 15,5$$

Considérant le quotient électoral,

***Considérant que la liste « Agir pour Nanterre ! » a obtenu 14 voix,
Considérant que la liste « Nanterre, une ambition solidaire » a obtenu 17 voix,***

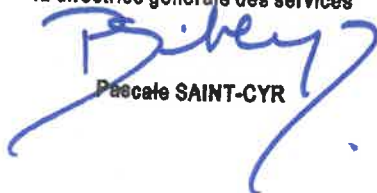
SONT ELUS :

Listes	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Agir pour Nanterre !	14	0	14	1	1	SOULIER Philippe
Nanterre, une ambition solidaire	17	1	1,5	0	1	MARTIN Sylvie

Fait à Nanterre, le 05 avril 2024

Le Président de l'université

Pour le Président et par délégation,
la directrice générale des services


Pascale SAINT-CYR

Philippe GERVAIS-LAMBONY

ARR-2024/00121-2

**ELECTION – RENOUELEMENT COMPLET A LA COMMISSION DE LA
RECHERCHE**

DATES : Mercredi 03 et Jeudi 04 avril 2024

COLLEGE B – Circonscription ALL et SHS

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 41

2 - Nombre de votants : 14

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 0

- Suffrages valablement exprimés : 14

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES
PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{14}{3} = 4,67$$

Considérant le quotient électoral,

***Considérant que la liste « Agir pour Nanterre ! » a obtenu 2 voix,
Considérant que la liste « Nanterre, une ambition solidaire » a obtenu 12 voix,***

SONT ELUS :

Listes	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Agir pour Nanterre !	2	0	2	0	0	
Nanterre, une ambition solidaire	12	2	2,67	1	3	SCHUH Julien LE GRAND-TICCHI Sylvie MEYZIE Vincent

Fait à Nanterre, le 05 avril 2024

Le Président de l'université

Pour le Président et par délégation,
la directrice générale des services



Philippe GERVAIS-LAMBONY

Pascale SAINT-CYR

ARR-2024/00121-2

**ELECTION – RENOUELEMENT COMPLET A LA COMMISSION DE LA
RECHERCHE**

DATES : Mardi 4 et Mercredi 05 Février 2020

COLLEGE B – Circonscription DEG

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 31

2 - Nombre de votants : 16

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 0

- Suffrages valablement exprimés : 16

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES
PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{16}{2} = 8$$

Considérant le quotient électoral,

***Considérant que la liste « Agir pour Nanterre ! » a obtenu 5 voix,
Considérant que la liste « Nanterre, une ambition solidaire » a obtenu 11 voix,***

SONT ELUS :

Listes	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Agir pour Nanterre !	5	0	5	1	1	LANNEAU Régis
Nanterre, une ambition solidaire	11	1	3	0	1	COSNITA-LANGLAIS Andreea

Fait à Nanterre, le 05 avril 2024

Le Président de l'université

Pour le Président et par délégation,
la directrice générale des services


Pascale SAINT-CYR

Philippe GERVAIS-LAMBONY

ARR-2024/00121-2

**ELECTION – RENOUELEMENT COMPLET A LA COMMISSION DE LA
RECHERCHE**

DATES : Mercredi 03 et Jeudi 04 avril 2024

COLLEGE B – Circonscription ST

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 15

2 - Nombre de votants : 12

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 0

- Suffrages valablement exprimés : 12

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES
PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{12}{2} = 6$$

Considérant le quotient électoral,

***Considérant que la liste « Agir pour Nanterre ! » a obtenu 4 voix,
Considérant que la liste « Nanterre, une ambition solidaire » a obtenu 8 voix,***

SONT ELUS :

Listes	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Agir pour Nanterre !	4	0	4	1	1	MARIE Nicolas
Nanterre, une ambition solidaire	8	1	2	0	1	BUROKUR Shah Nawaz

Fait à Nanterre, le 05 avril 2024

Le Président de l'université

Pour le Président et par délégation,
la directrice générale des services


Pascale SAINT-CYR

Philippe GERVAIS-LAMBONY

ARR-2024/00121-3

**ELECTION – RENOUELEMENT COMPLET A LA COMMISSION DE LA
RECHERCHE**

DATES : Mercredi 03 et Jeudi 04 avril 2024

COLLEGE C – Circonscription ALL et SHS

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 385

2 - Nombre de votants : 211

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 12

- Suffrages valablement exprimés : 199

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES
PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{199}{2} = 99,5$$

Considérant le quotient électoral,

***Considérant que la liste « Agir pour Nanterre ! » a obtenu 34 voix,
Considérant que la liste « Nanterre, une ambition solidaire » a obtenu 165 voix,***

SONT ELUS :

Listes	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Agir pour Nanterre !	34	0	34	0	0	
Nanterre, une ambition solidaire	165	1	65,5	1	2	GIRAUD Colin MOGUEROU Laure

Fait à Nanterre, le 05 avril 2024

Le Président de l'université

Pour le Président et par délégation,
la directrice générale des services


Pascale SAINT-CYR

Philippe GERVAIS-LAMBONY

ARR-2024/00121-3

**ELECTION – RENOUELEMENT COMPLET A LA COMMISSION DE LA
RECHERCHE**

DATES : Mercredi 03 et Jeudi 04 avril 2024

COLLEGE C – Circonscription DEG

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 114

2 - Nombre de votants : 57

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 2

- Suffrages valablement exprimés : 55

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES
PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{55}{2} = 27,5$$

Considérant le quotient électoral,

***Considérant que la liste « Agir pour Nanterre ! » a obtenu 18 voix,
Considérant que la liste « Nanterre, une ambition solidaire » a obtenu 37 voix,***

SONT ELUS :

Listes	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Agir pour Nanterre !	18	0	18	1	1	ROLLAND John-Christopher
Nanterre, une ambition solidaire	37	1	9,5	0	1	ROCCATI Marjolaine

Fait à Nanterre, le 05 avril 2024

Le Président de l'université

Pour le Président et par délégation,
la directrice générale des services


Pascale SAINT-CYR

Philippe GERVAIS-LAMBONY

ARR-2024/00121-3

**ELECTION – RENOUELEMENT COMPLET A LA COMMISSION DE LA
RECHERCHE**

DATES : Mercredi 03 et Jeudi 04 avril 2024

COLLEGE C – Circonscription ST

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 78

2 - Nombre de votants : 52

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 3

- Suffrages valablement exprimés : 49

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES
PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{49}{2} = 24,5$$

Considérant le quotient électoral,

***Considérant que la liste « Agir pour Nanterre ! » a obtenu 17 voix,
Considérant que la liste « Nanterre, une ambition solidaire » a obtenu 32 voix,***


SONT ELUS :

Listes	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Agir pour Nanterre !	17	0	17	1	1	BEN HAMIDA Sana
Nanterre, une ambition solidaire	32	1	7,5	0	1	BARRET Florent

Fait à Nanterre, le 05 avril 2024

Le Président de l'université

Pour le Président et par délégation,
la directrice générale des services


Philippe GERVAIS-LAMBONY
Pascale SAINT-CYR

ARR-2024/00121-4

**ELECTION – RENOUELEMENT COMPLET A LA COMMISSION DE LA
RECHERCHE**

DATES : Mercredi 03 et Jeudi 04 avril 2024

COLLEGE D

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 174

2 - Nombre de votants : 78

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 4

- Suffrages valablement exprimés : 74

Considérant que Monsieur LAURENT François, soutenu par la liste « Agir pour Nanterre ! » a obtenu 24 voix,

Considérant que Madame BOUCHARÉB-ICARD Sandrine, soutenue par la liste « Nanterre, une ambition solidaire » a obtenu 50 voix,

Madame BOUCHARÉB-ICARD Sandrine est élue à la majorité des suffrages valablement exprimés, représentante des personnels relevant du collège D de la commission de la recherche.

Fait à Nanterre, le 05 avril 2024

Le Président de l'université

Pour le Président et par délégation,
la directrice générale des services



Pascale SAINT-CYR

Philippe GERVAIS-LAMBONY

ARR-2024/00121-5

**ELECTION – RENOUELEMENT COMPLET A LA COMMISSION DE LA
RECHERCHE**

DATES : Mercredi 03 et Jeudi 04 avril 2024

COLLEGE E

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 481

2 - Nombre de votants : 290

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 24

- Suffrages valablement exprimés : 266

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES
PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{266}{3} = 88,67$$

Considérant le quotient électoral,

***Considérant que la liste « SNPTES-UNSA » a obtenu 26 voix,
Considérant que la liste « SNASUB-FSU » a obtenu 101 voix,
Considérant que la liste « SGEN-CFDT » a obtenu 87 voix,
Considérant que la liste « LA VOIX DE TOUS » a obtenu 52 voix,***

SONT ELUS :

Liste	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
SNPTES - UNSA	26	0	26	0	0	
SNASUB - FSU	101	1	12,33	0	1	MIKANOVIC Aleksandra
SGEN - CFDT	87	0	87	1	1	VASRAM Arzou
LA VOIX DE TOUS	52	0	52	1	1	DEBOIS Jasmine

Fait à Nanterre, le 05 avril 2024

Le Président de l'université

Pour le Président et par délégation,
la directrice générale des services


Pascale SAINT-CYR

Philippe GERVAIS-LAMBONY

ARR-2024/00121-6

**ELECTION – RENOUELEMENT COMPLET A LA COMMISSION DE LA
RECHERCHE**

DATES : Mercredi 03 et Jeudi 04 avril 2024

COLLEGE F

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 466

2 - Nombre de votants : 262

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 42

- Suffrages valablement exprimés : 220

Considérant que Madame PEREZ Sandrine, soutenue par le SNPTES – UNSA a obtenu 38 voix,

Considérant que Madame DUBOIS Solenne, soutenue par le SNASUB - FSU a obtenu 131 voix,

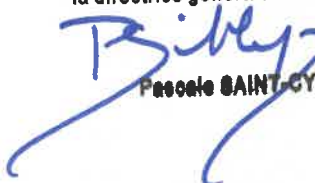
Considérant que Monsieur CHANTIER Joseph, soutenu par la CGT Paris Nanterre a obtenu 51 voix,

Madame DUBOIS Solenne est élue à la majorité des suffrages valablement exprimés, représentante des personnels relevant du collège F de la commission de la recherche.

Fait à Nanterre, le 05 avril 2024

Le Président de l'université

Pour le Président et par délégation,
la directrice générale des services

 Philippe GERVAIS-LAMBONY
Peccele SAINT-CYR